

**2023 022**

Nombre de membres		
afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
15	15	13 (dont 2 pouvoirs)

Le seize juin deux mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Luc EVERAERE, Maire,

**Présents** : L. EVERAERE, D. DEWYNTER, K. NEFFE, C. BECK, A. DEBRUYNE, F. DEKEISTER, B. FOULON, A. IOOS, G. LANGLOIS, V. POLLET, JC. PONSIN;

**Excusé(s)** : P. LICOUR, qui a donné pouvoir à L. EVERAERE, P. NOVELLE, qui a donné pouvoir à A. IOOS, L. BOUCKAERT, O. WIART.

**Secrétaire de séance** : JC. PONSIN

**Date de la Convocation** : 09/06/2023

**Date d'Affichage** : 09/06/2023

**Objet de la Délibération** : Tarifs de l'accueil périscolaire 2023-2024

Depuis 2013, et pour respecter les engagements de la convention L.E.A. conclue avec la CAF du Nord, une baisse significative du tarif de tranches les plus basses a dû être appliquée en contrepartie d'une participation financière de la CAF.

Le conseil municipal fixe pour l'année 2024 :

- le droit d'inscription pour l'accueil de loisirs d'été à 8.00€
- le prix de la participation familiale pour une semaine d'accueil de loisirs en fonction du quotient familial et de la manière suivante :

Quotient familial	Tarif 2024 Petites vacances	Tarif 2024 Grandes vacances
0€ - 369€	4,50 €	5,00€
370€ - 499€	7,80 €	8,00€
500€ - 700€	10,00 €	10,50€
701€ - 800€	11,00 €	11,50€
801€ - 1 000€	12,50 €	13,00€
Plus de 1 000€	13,50 €	14.00€

Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Luc EVERAERE

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture  
le : 26/06/23...  
et publication ou notification  
du : 26/06/23...

Le Maire,

Luc EVERAERE

Vu le secrétaire de séance,  
Le 26/06/23.....